Novembre 2026



AFL
La banque des collectivités locales

ACCD'OM
Association des Communes et Collectivités D'Outre-Mer

COOPÉRATION INTERTERRITORIALE :

Une nécessité en Outre-Mer pour financer l'adaptation au changement climatique

SOMMAIRE

3 Editos

5 Introduction

6 Une culture de la coopération déjà bien présente en Outre-mer

8 Des freins spécifiques aux Outre-mer

10 Des investissements qui engagent demain

12 Comment s'appuyer sur l'interterritorialité pour s'adapter ?

14 Conclusion



EDITOS

Ambdilwahedou SOUMAILA,
Maire de Mamoudzou, collectivité actionnaire de l'AFL et membre de l'ACCD'OM, Président de la CADEMA et Président de l'Association des maires de Mayotte (AMM)

Dans les Outre-mer, nous savons combien les défis auxquels nous faisons face dépassent les frontières administratives qu'elles soient nationales ou internationales. Le changement climatique, l'accès aux ressources, l'aménagement ou encore le développement de nos territoires nous invitent à penser hors cadre et à construire des réponses communes.

Nos territoires ont chacun leurs réalités et leurs singularités, mais ils partagent aussi de nombreux défis. La coopération interterritoriale nous permet de mettre en commun nos expériences, nos compétences et nos capacités d'action, pour apporter des réponses adaptées aux besoins de nos habitants. Ces coopérations poursuivent un même objectif : préserver les ressources de nos territoires, y compris financières, et leur capacité à demeurer habitables.

Face à l'accélération du changement climatique, cette mise en commun est d'autant plus essentielle pour intégrer l'adaptation, l'atténuation et la transition écologique dans nos politiques publiques. Elle suppose du temps, de l'ingénierie, des moyens et surtout une mobilisation collective. Pour nous, collectivités ultramarines, qui disposons de nombreuses ressources et expertises, le partage d'expériences est une véritable force.

Cette étude, portée par l'AFL, la banque des collectivités locales, et l'ACCD'OM, met en lumière cette réalité : c'est en rapprochant nos territoires que nous renforcerons notre capacité à relever les défis de demain.

Joseph Kaiha,
Président de l'ACCD'OM, Maire de Ua Pou

De Saint-Pierre-et-Miquelon à Wallis-et-Futuna, des Antilles à l'océan Indien, nos communes et collectivités vivent en première ligne les effets du changement climatique : cyclones, sécheresses, recul du trait de côte, sargasses. Face à ces défis, aucune collectivité ne peut agir seule. Coopérer n'est pas pour nous une option, c'est une nécessité.

Cette étude, menée avec l'AFL auprès des collectivités ultramarines, le confirme. Elle montre la richesse des coopérations déjà engagées autour de l'eau, des déchets, de l'énergie ou de l'aménagement. Elle met aussi en lumière des freins que nous connaissons bien : des outils pensés pour l'Hexagone, un manque d'ingénierie, des budgets contraints, l'éloignement et l'insularité.

Ces constats appellent des réponses concrètes : adapter les outils de coopération à nos réalités, soutenir durablement l'ingénierie locale et privilégier des contrats construits avec les territoires plutôt que des appels à projets. Il faut aussi reconnaître pleinement notre place dans nos bassins régionaux, aux côtés de nos voisins.

L'ACCD'OM rassemble les onze territoires d'Outre-mer. Elle continuera de faire circuler les expériences d'un océan à l'autre et de porter la voix des élus locaux. Je remercie l'AFL pour ce partenariat et toutes les collectivités qui ont contribué à cette étude.



5 ENSEIGNEMENTS À RETENIR

1. **En Outre-mer,** coopérer est une nécessité, les risques climatiques et environnementaux sont élevés et de nombreux enjeux dépassent les limites administratives des collectivités.

2. **La coopération existe déjà à plusieurs échelles,** du territoire local aux bassins régionaux et internationaux.

3. **Les freins ne sont pas seulement financiers :** ce sont également les contraintes juridiques et le manque d'ingénierie.

4. **Coopérer a un coût initial particulièrement important en Outre-mer,** en temps agent, études, coordination et déplacements.

5. **Financer l'adaptation suppose de raisonner sur le temps long,** tout en répondant aux urgences de court terme.

INTRODUCTION

Pour répondre aux enjeux de transition et d'adaptation, les collectivités et leurs groupements sont tentés de nouer des coopérations interterritoriales. Celles-ci dépassent les limites administratives et s'organisent à l'échelle des enjeux. **Ces coopérations, plus ou moins formalisées, poursuivent un objectif partagé : préserver les ressources d'un territoire (y compris financières) et en assurer l'habitabilité future.**

Loin de constituer un échelon supplémentaire ou une remise en cause des réformes territoriales, l'interterritorialité renvoie à la capacité des territoires à coopérer de manière pragmatique et ciblée pour répondre à des enjeux partagés. Elle ne se substitue pas aux institutions existantes ; elle en prolonge l'action là où les politiques publiques l'exigent.

Insulaires, isolés, transfrontaliers … en raison de la situation géographique singulière des territoires et collectivités d'Outre-mer, la coopération est aujourd'hui devenue incontournable pour répondre aux besoins essentiels de leurs habitants. A l'accélération du changement climatique s'ajoute la nécessité d'intégrer l'adaptation et l'atténuation dans les politiques publiques locales, pour faire également de la transition écologique un outil de justice sociale.



En Outre-mer, l'adaptation au changement climatique ne relève pas d'une perspective lointaine, mais d'une **nécessité existentielle.**

L'AFL, la banque des collectivités locales, et l'ACCD'OM ont conduit une enquête flash auprès de leurs adhérents, dans le prolongement d'une étude plus large, réalisée par un groupe d'élèves de l'INET (Institut National des Etudes Territoriales) sur la coopération interterritoriale[1]. **Cette enquête s'appuie sur les contributions de neuf collectivités et groupements : la Collectivité de Saint-Martin, la Collectivité Territoriale de Guyane, la commune de Mamoudzou et la CADEMA à Mayotte, les communes de La Plaine-des-Palmistes et de Saint-Paul à La Réunion, ainsi que le Syndicat mixte en charge du Contrat de ville de l'agglomération de Papeete et les communes de Paea et de Gambier en Polynésie-Française.** Sans prétendre à l'exhaustivité, elle fait ressortir plusieurs enseignements communs et des situations territoriales contrastées.

L'étude générale réalisée en partenariat avec le CNFPT-INET est disponible en libre accès sur le site de l'AFL : https://www.agence-france-locale.fr/expertise/face-aux-enjeux-climatiques-la-cooperation-interterritoriale-simpose-comme-un-levier-majeur-de-linvestissement-local/

[1] Etude AFL-INET 2026 – Faire face aux enjeux climatiques : la coopération interterritoriale comme moteur de l'investissement local, 2026

01.

UNE CULTURE DE LA COOPÉRATION DÉJÀ BIEN PRÉSENTE EN OUTRE-MER



En Outre-mer, la coopération interterritoriale est bien présente. Dans un contexte budgétaire tendu, les coopérations interterritoriales offrent des canaux de financement et de pilotage adaptables aux territoires, en complément des dispositifs étatiques (planification écologique, CRTE), dont plusieurs acteurs ont pu souligner le manque d'adaptation aux réalités territoriales et le caractère formel.

UN ANCRAGE INTERNATIONAL MARQUÉ

En Outre-mer, le plus souvent, la coopération interterritoriale a une composante internationale et traduit une véritable culture d'engagement commun. Les voisins directs des collectivités ultramarines sont principalement des Etats tiers ce qui complexifie les relations.

> Pour la **collectivité de Saint-Martin**, la coopération de proximité est une « affaire de relations internationales ». Quand la gestion d'une politique publique traverse les frontières étatiques, les implications sont complexes. La relation est néanmoins indispensable « Un plan sargasses qui s'arrête à Oyster Pond n'est pas un plan, c'est une dépense. ».
>
> La **collectivité territoriale de Guyane** parle de « diplomatie climatique », car la coopération traverse naturellement les frontières, à l'image des enjeux du territoire.

POINT MÉTHODOLOGIQUE

A côté des coopérations classiques entre acteurs d'un territoire, s'est développée la **coopération interterritoriale**. Les coopérations interterritoriales sont des actions menées conjointement par au moins deux collectivités ou groupements de collectivités sur la base du volontariat. Voisines ou non, ces collectivités partagent la volonté de mener ensemble un projet concret ou simplement de construire une vision commune. Ces coopérations naissent du constat que le périmètre de la compétence n'est pas cohérent avec celui du problème.

Pour favoriser les relations entre Etats, des coopérations entre acteurs d'un même bassin peuvent se formaliser dans le cadre **d'associations.** La **ville de Mamoudzou** appartient à l'association des villes et des collectivités de l'océan Indien. Fondée en 1990, elle regroupe une quarantaine de villes et de collectivités des Comores, de La Réunion, de Madagascar, de Maurice, de Mayotte et des Seychelles. La coopération qui nait de cette structure traduit l'engagement de ses adhérents dans la diplomatie des villes.



POUR LES COLLECTIVITÉS ULTRAMARINES, LA COOPÉRATION SE DÉPLOIE :

Au niveau local : entre les collectivités françaises voisines.

Entre territoires ultramarins et hexagonaux : à travers des partages d'expérience au sein de réseaux (ACCD'OM, convention entre villes...).

Au niveau international : à l'échelle du bassin et des Etats frontaliers.

LA COOPÉRATION COMME RÉPONSE NATURELLE AUX CRISES

Les crises climatiques et la rareté de certaines ressources (notamment l'eau et l'énergie), conduisent l'ensemble des collectivités à se tourner vers la coopération dans une logique de réciprocité et de préservation partagée des ressources, y compris financières.

> Sur le volet financier, la **commune de la Plaine des Palmistes** travaille à la réalisation d'un partenariat bilatéral technique avec d'autres communes pour mutualiser les ressources et obtenir des économies directes.

Les collectivités et communes d'Outre-mer reconnaissent l'importance de l'écoute et des relations interpersonnelles pour consacrer les actions de coopération. Que ce soit au niveau politique ou administratif, il faut mener les actions de manière cohérente et avec un intérêt partagé. L'objectif étant de partager au mieux les responsabilités et le coût de l'adaptation. La **mairie de Saint-Paul** précise que l'écoute attentive entre les acteurs est primordiale. Pour cela, il est nécessaire de désigner, pour chaque projet, un référent qui en assure le suivi.

« Aucun territoire insulaire ne peut porter seul le coût de son adaptation. »

DES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT CONVERGENTS

Les neuf témoignages font apparaître des besoins convergents : ingénierie technique, retours d'expérience, financement, formation et mise en relation avec d'autres territoires.

« Financez un poste : la coopération a besoin de quelqu'un qui la porte le matin en arrivant. »



CONCRÈTEMENT, LA COOPÉRATION INTERTERRITORIALE PERMET DE :

- **Partager les coûts d'études,** d'ingénierie ou d'investissements ;
- **Atteindre une échelle plus pertinente** pour traiter des enjeux tels que l'eau, l'énergie, les déchets ou les risques ;
- **Mutualiser les compétences** rares ;
- **Accéder à des expériences et expertises extérieures ;**
- **Renforcer la capacité à monter et financer les projets ;**
- **Anticiper des risques qui dépassent les frontières administratives.**



02.

DES FREINS SPÉCIFIQUES AUX OUTRE-MER

Les collectivités ultramarines cumulent des contraintes qui distinguent fortement leur situation des territoires hexagonaux. **Dans ce contexte, les coopérations interterritoriales sont certes plus difficiles à mettre en œuvre, mais peuvent constituer de vrais leviers dans la réalisation de projets.**

En mutualisant les ressources et en renforçant l'ingénierie et la mise en réseau, les coopérations peuvent accompagner l'accélération de la transition écologique.

CONTRAINTES JURIDIQUES, ADMINISTRATIVES ET INSTITUTIONNELLES

- **Un cadre juridique peu adapté aux coopérations avec les États tiers voisins.** Les partenaires naturels des collectivités ultramarines relèvent souvent du champ des relations internationales et de l'action extérieure des collectivités, avec des systèmes juridiques et administratifs distincts.
- **Une diversité statutaire entre territoires ultramarins** pouvant complexifier la réalisation de projets communs.
- **Des dispositifs nationaux et des appels à projets souvent conçus pour les réalités hexagonales** et insuffisamment adaptés aux spécificités ultramarines.
- **Des outils de coopération** (ex : PETR, pays, pôles métropolitains, parcs naturels régionaux, contrats de réciprocité entre ville et campagne) construits sur l'organisation territoriale et administrative de l'Hexagone, difficilement transposables.
- **Un déficit d'ingénierie** lié au nombre réduit d'acteurs qualifiés, à l'éloignement géographique et à la rotation fréquente des agents et interlocuteurs publics.
- **Une asymétrie entre statuts européens** : les régions ultrapériphériques (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Martin) accèdent aux fonds structurels, les pays et territoires d'Outre-mer (Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie). Des territoires voisins, comme Saint-Martin et Saint-Barthélemy, relèvent ainsi de régimes différents.
- **Une répartition des compétences propre à chaque territoire** (collectivités uniques, Pays en Polynésie, provinces en Nouvelle-Calédonie, absence de communes à Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Wallis-et-Futuna) : les interlocuteurs et les porteurs de projets changent d'un territoire à l'autre.
- **Des intercommunalités récentes**, peu nombreuses et encore peu intégrées, dont les compétences transférées sont parfois exercées de façon incomplète.
- **Une situation foncière complexe** (indivision, cadastre incomplet, zone des cinquante pas géométriques, foncier coutumier en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie et à Wallis-et-Futuna) qui ralentit la réalisation des équipements partagés.
- **Des procédures longues pour les coopérations avec les États voisins**, qui requièrent l'autorisation et l'accompagnement de l'État.

CONTRAINTES ÉCONOMICO-SOCIALES ET FINANCIÈRES

- **Un retard historique d'investissements** entraînant des difficultés d'accès aux services publics essentiels (eau, assainissement, déchets, salubrité et transition écologique).
- **Une forte dynamique démographique** dans certains territoires, générant des besoins croissants en équipements et services publics.
- **Des inégalités sociales marquées** et une vulnérabilité accrue de certaines populations face aux risques environnementaux et climatiques.
- **Des marges de manœuvre budgétaires limitées**, une dépendance importante aux financements externes et des coûts d'investissement particulièrement élevés.
- **Des difficultés de recrutement et d'attractivité** pour certains profils techniques ou d'encadrement.
- **Une fiscalité locale reposant fortement sur l'octroi de mer**, ressource volatile, et des bases foncières sous-évaluées, qui rendent difficiles les cofinancements pluriannuels.
- **Une situation financière dégradée** dans de nombreuses communes (plans de redressement, délais de paiement), qui freine leur engagement dans des projets communs.
- **Des difficultés à préfinancer et à porter la trésorerie** des projets financés par l'Europe ou l'État, avec un risque de sous-consommation des crédits.
- **Des marchés étroits et peu concurrentiels**, qui renchérissent les coûts et multiplient les appels d'offres infructueux.

CONTRAINTES GÉOGRAPHIQUES ET PHYSIQUES

- **Un isolement géographique** qui augmente les coûts de déplacement et limite les échanges entre collectivités.
- **Une faible continuité territoriale** entraînant des surcoûts logistiques et des difficultés de mise en réseau.
- **Une dépendance à certaines** ressources importées, notamment dans le domaine de l'énergie, des matériaux et des équipements.
- **Des tensions sur l'accès aux ressources** essentielles, en particulier l'eau.
- **Une exposition forte aux effets du changement climatique.**
- **Des archipels** et une double insularité, parfois même une triple insularité, qui multiplient les points à desservir et à équiper.
- **Un enclavement intérieur** : communes de Guyane accessibles seulement par le fleuve ou l'avion, Hauts et cirques de La Réunion.
- **Des risques naturels multiples** qui ne relèvent pas tous du climat : séismes, volcanisme, submersion, érosion du trait de côte, sargasses.
- **Un relief et une rareté du foncier** aménageable qui limitent l'implantation des équipements.
- **Des décalages horaires importants avec l'Hexagone et entre bassins**, jusqu'à douze heures pour le Pacifique, qui compliquent le travail en réseau.

CONTRAINTES DE GOUVERNANCE ET D'INTERCONNAISSANCE

- **Une faible interconnaissance entre collectivités** d'un même bassin et entre bassins.
- **Des logiques de concurrence entre collectivités**, renforcées par les appels à projets.
- **Une diversité linguistique avec les voisins** (anglais, néerlandais, espagnol, portugais), qui demande des moyens de traduction et de médiation.
- **Une articulation** à trouver avec les autorités coutumières dans plusieurs territoires.



03.

DES INVESTISSEMENTS QUI ENGAGENT DEMAIN



Les contraintes géographiques et l'urgence dans laquelle se trouvent les collectivités ultramarines face au changement climatique ne doivent pas obérer leur capacité à investir de manière pérenne. **Pour ces collectivités, l'enjeu est de concilier des actions à court terme et des investissements structurants destinés à renforcer leur capacité d'adaptation à long terme.**

Le défi de **Saint-Martin** n'est pas de choisir entre l'urgence et le long terme. Il est de financer les deux sur le même exercice budgétaire, avec les mêmes équipes, et sans que l'urgence serve de prétexte pour repousser les projets d'adaptation.

MOBILISER LES FINANCEMENTS : UNE QUESTION D'INGÉNIERIE AUTANT QUE DE MOYENS

Sur le volet du financement, les réponses à l'enquête montrent que la difficulté ne tient pas seulement au volume disponible, mais principalement à la capacité des collectivités à les identifier, à construire les dossiers et à en assurer le portage et le suivi dans la durée.

Dans certains territoires, les dispositifs et offres de financement existent bien, mais leur mobilisation demeure conditionnée à la disponibilité d'une ingénierie adaptée. Par exemple, de nombreux financements européens s'adressent à la lutte contre le changement climatique et l'adaptation, mais les collectivités ne disposent pas toutes de ressources humaines et de l'ingénierie nécessaire pour les mobiliser.

La coopération interterritoriale, lorsqu'elle s'organise autour de projets bien préparés et anticipés, a l'avantage de permettre le partage du portage financier et de l'ingénierie.

Le financement de ces investissements suppose d'articuler les subventions et dotations avec l'autofinancement et, lorsque la situation financière de la collectivité le permet, **le recours à l'emprunt**.

COMMENT FINANCER LA COOPÉRATION INTERTERRITORIALE ?

Besoin identifié	Type de financement à mobiliser
Animation / Coordination	Financement de poste / ingénierie
Etudes	Subventions d'ingénierie
Investissement et projets de coopération	Subventions, dotations, fonds européens, autofinancement, emprunt ...

UNE SITUATION FINANCIÈRE CONTRASTÉE EN OUTRE-MER

Le Baromètre de la santé financière des collectivités locales publié par l'AFL montre que les collectivités ultramarines sont globalement plus fragiles financièrement que leurs homologues de l'Hexagone. Leurs finances restent toutefois marquées par une forte hétérogénéité territoriale.

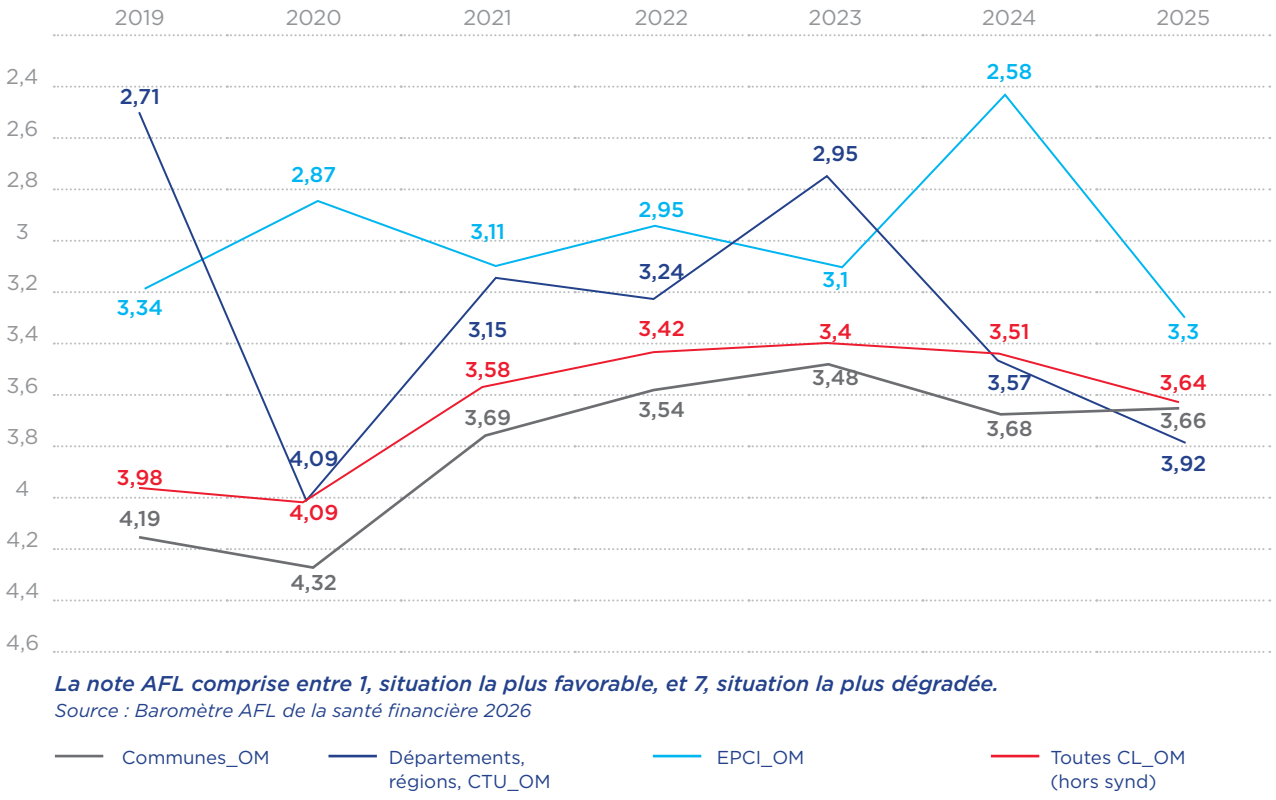
Les communes ultramarines obtiennent une note financière moyenne de 3,66 même si l'écart avec leurs homologues de l'Hexagone se réduit en 2025 (0,74 point contre 0,88 en 2024).

Du côté des intercommunalités, la situation se dégrade en 2025 sous l'effet d'une progression des dépenses plus rapide que celle des recettes, après plusieurs exercices plus favorables.

Les régions et collectivités territoriales uniques connaissent également des trajectoires contrastées.

Cette analyse appelle une réponse adaptée à chaque territoire : les besoins d'investissement sont conséquents, mais les capacités à les financer contrastées.

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES COLLECTIVITÉS EN OUTRE-MER PAR ANNÉE



La note AFL comprise entre 1, situation la plus favorable, et 7, situation la plus dégradée.
Source : Baromètre AFL de la santé financière 2026

Aussi, l'enjeu n'est pas seulement de mobiliser davantage de financements, mais de s'assurer que chaque euro investi contribue à la résilience future du territoire. La coopération interterritoriale peut y contribuer en permettant de mutualiser l'ingénierie, les études et, lorsque cela est pertinent, certains investissements.



04.

COMMENT S'APPUYER SUR L'INTERTERRITORIALITÉ POUR S'ADAPTER ?

1. INGENIERIE ET COORDINATION ENTRE ACTEURS

Pour s'adapter, il faut tout d'abord renforcer l'ingénierie et la coordination entre acteurs.

Pour la **CADEMA**, le défi est technique, financier et humain : « il suppose de renforcer l'ingénierie territoriale et la capacité de portage de projets, et d'ancrer la démarche PCAET, Plan Paysage dans une appropriation réelle par les communes membres et par la population. ». Concernant l'accès aux ressources, **la commune de Paea** rappelle l'intérêt de la coordination entre l'Etat, le Pays et les collectivités. Les rotations d'agents territoriaux et nationaux, fréquentes en Outre-mer, sont pointées comme des difficultés. Les ressources humaines sont indispensables.

2. ETUDES ET ANTICIPATION DES BESOINS FUTURS

L'adaptation passe également par des études et une anticipation des besoins futurs.

A **Mamoudzou**, le plan de mandature « Mamoudzou 2030 » a un fil conducteur : chaque investissement de reconstruction du cyclone Chido est un investissement d'adaptation. Pour la **collectivité de Saint-Martin,** les scénarios d'élévation du niveau de la mer prévoient une échéance à 2050 ou 2100 pour certaines zones. L'anticipation des conséquences du réchauffement climatique est intégrée aux projets : « un permis délivré aujourd'hui engage un bâtiment pour cinquante ans, une station d'épuration tout autant ». Les erreurs de reconstruction à l'identique après la tempête Irma ont servi d'enseignement.



3. PENSER L'ADAPTATION EN LIEN AVEC LA COHÉSION SOCIALE

L'adaptation ne peut toutefois être dissociée de la cohésion sociale.

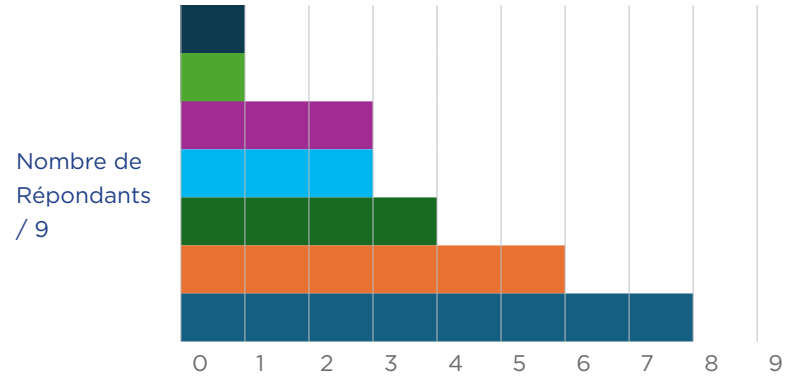
Dans les quartiers prioritaires de **l'agglomération de Papeete**, la transition est envisagée comme un moyen d'améliorer l'habitat, de réduire les factures, d'adapter les espaces publics à la chaleur et de soutenir des activités locales. Elle doit être construite avec les habitants afin de ne pas renforcer les inégalités existantes. Cette logique interterritoriale est portée par le **Syndicat mixte en charge du Contrat de ville de l'agglomération de Papeete** , qui permet la mise en commun de moyens à l'échelle de plusieurs communes.

4. CONSERVER UN CAP FINANCIER

Les mesures d'adaptation doivent intégrer les capacités financières des collectivités.

Le financement est l'un des principaux défis pour la transition écologique. En début de mandat, développer des plans pluriannuels d'investissement alignés climat permettrait de mieux mobiliser les financements à hauteur des capacités financières de la collectivité.

Facteurs de réussite de la coopération interterritoriale



Réponse des 9 collectivités au questionnaire

- Fonds de coopération régionale
- Recours à un tiers facilitateur
- Définition de constats partagés
- Implication des acteurs du territoire
- Stabilité des interlocuteurs
- Interconnaissance entre acteurs
- Méthodologie progressive et inclusive

Pour la **commune des Gambier**, il faut favoriser les rencontres entre acteurs afin de partager chaque réalité. Par ailleurs, pour maximiser l'efficacité des coopérations, la **commune de Saint-Paul** insiste sur la fonction de « facilitateur ». Cette personne, identifiée en amont, est garante de la bonne conduite des projets. Si la fonction est pérenne et intégrée explicitement à l'organigramme, la coordination en est facilitée.

L'interterritorialité permet à plusieurs territoires de travailler ensemble pour relever des défis qu'ils ne pourraient résoudre efficacement de manière isolée. **Ainsi, pour les collectivités ultramarines, la coopération interterritoriale et son financement deviennent des enjeux d'adaptation. Qu'il s'agisse d'un réseau d'eau, d'une station d'épuration, d'un équipement énergétique ou d'un aménagement littoral, chaque décision engage le territoire pour plusieurs décennies. Dans un contexte de risques climatiques accrus, la question n'est plus seulement de financer des équipements, mais également de financer leur résilience.**

CONCLUSION

Face à des contraintes institutionnelles, économiques et climatiques plus fortes qu'en Hexagone, les collectivités ultramarines ont développé une culture ancienne de la coopération. Si les freins demeurent nombreux, les expériences présentées montrent que les coopérations interterritoriales constituent un levier concret pour mutualiser l'ingénierie, sécuriser les financements et construire des réponses adaptées aux défis climatiques. Plus qu'un outil de coordination, elles apparaissent comme une condition nécessaire pour garantir l'habitabilité future des territoires ultramarins.

6 conditions pour réussir sa coopération interterritoriale

1. **Partir du problème**
2. **Identifier un pilote**
3. **Financer l'animation**
4. **Mutualiser l'ingénierie**
5. **Sécuriser le financement**
6. **Inscrire la coopération dans le temps**



L'AFL et l'ACCD'OM remercient chaleureusement les territoires d'Outre-mer qui ont contribué à la réalisation de cette étude.

A PROPOS DE L'AFL

Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants

Seule banque française détenue à 100% par les collectivités locales, l'AFL dispose d'un modèle unique et innovant ; celui d'une banque créée par et pour toutes les collectivités. En devenant actionnaires de l'AFL, les collectivités accèdent à un financement rapide et sur mesure pour leurs investissements locaux, tout en s'inscrivant dans une démarche de finance durable et responsable. Pour les collectivités, c'est la liberté d'investir, tout en ayant une gestion maîtrisée de leurs finances. Depuis le début de son activité en 2015, l'AFL a déjà octroyé plus de 14 milliards d'euros, dont 2 milliards en 2025, et compte aujourd'hui 1300 actionnaires.

CONTACT COLLECTIVITÉS

Lou LAMURE-GUIGARD
Responsable des relations partenaires
Lou.lamure-guigard@afl-banque.fr
07 87 97 76 44

CONTACT PRESSE

Justine GUIGUES
Chargée de relations presse
Justine.guigues@afl-banque.fr
06 74 94 29 66

A PROPOS DE L'ACCD'OM

L'Association des Communes et Collectivités d'Outre-Mer a été créée en 1991 et regroupe aujourd'hui 101 collectivités. La totalité des communes de Mayotte et de La Réunion sont représentées au travers des groupements de communes.

Les communes adhérentes à l'ACCD'OM, hors les communes membres des groupements de communes adhérents, représentent environ 2.200.000 habitants.

L'ACCD'OM a pour objet de constituer un cadre permanent de réflexion, de proposition et d'action sur les questions de développement économique, social, culturel et de protection de l'environnement spécifique aux communes, groupements de communes et toutes collectivités d'Outre-Mer, ainsi que de mener des actions de formation au bénéfice de ses adhérents.

CONTACT ACCD'OM

Laetitia MALET
Déléguée générale
Laetitia.malet@france-accdom.org
06 36 14 18 83